

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 juillet 2015**CP2015_07_44
id. 1964

L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**AIDE DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D' ACTIONS PUBLIQUES
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.**

**COMMUNES DE BOUDOU, BOURRET, LAFRANCAISE,
LAMAGISTÈRE, LAUZERTE, POMMEVIC, RÉALVILLE, SAINT
CIRICE, SAINT ETIENNE DE TULMONT, VALENCE D'AGEN,
VILLEBRUMIER**

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

Ces programmes sont financés par la Région et par le Conseil Départemental. Ce dernier intervient à hauteur de 20% de 122 000 € HT par tranche de travaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des ~~contrats de pays~~, le champ d'application de cette politique « actions publiques d'accompagnement OPAH » est étendu au cas par cas pour financer spécifiquement des projets communaux ou intercommunaux à vocation touristique, patrimoniale et de cadre de vie en partenariat avec la Région.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les actions publiques d'accompagnement d'OPAH s'inscrivent dans le cadre des contrats de pays.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître vos décisions.

Je vous précise que ces subventions en capital seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2015	800 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	427 315 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	359 352 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	786 667 €
Disponible	13 333 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes pour un montant global de 359 352 €

Demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BOUDOU Réalisation de divers aménagements urbains (phase 2). OPAA/ACO02046	288 800 €	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.		
2) BOURRET Aménagement du bourg (tr 2/ph B) : entrée Sud du village RD 26. OPAA/ACO02047	423 257 €	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.		
3) BOURRET Aménagement du bourg (tr 2/ph C) : entrée Sud du village RD 26. OPAA/ACO02048	423 257 €	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.		
4) LAFRANCAISE Travaux de renforcement du plateau de l'église St Georges et de son mur de soutènement (phase 2). OPAA/ACO02017	383 020 €	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.		
5) LAMAGISTERE Réfection des trottoirs rue de la Libération (phase 2). OPAA/ACO02042	258 882 €	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.		
6) LAUZERTE Aménagement des rues de la Brèche, de la Barbacane, des Couteliers, du Potevin (phase 2). OPAA/ACO02043	206 636 € dont phase 2 84 636 €	84 636 x 20 % = <u>16 927 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.		

Demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale (suite)

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
7) POMMEVIC Requalification du centre bourg (tr 3 /ph B). OPAA/ACO02044 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	342 307 €	122 000 x 20 % = 24 400 €
8) REALVILLE Réaménagements urbains place de l'église (phase 1). OPAA/ACO02271 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	447 977 € dont phase 1 213 000 €	213 000 x 20 % = 42 600 €
9) SAINT CIRICE Aménagement des entrées du village. OPAA/ACO01891 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	86 000 €	86 000 x 20 % = 17 200 €
10) SAINT ETIENNE DE TULMONT Aménagement d'ensemble des entrées du village (tranche 3/ph 2) : aménagement des espaces publics. OPAA/ACO02072 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	512 000 € dont phase 2 213 000 €	42 600 € (forfait)
11) VALENCE D'AGEN Aménagement de la place J.Baptiste Chaumeil et ses abords (tr 2/ph B). OPAA/ACO01955 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	600 000 €	600 000 x 10 % = 60 000 €
12) VILLEBRUMIER Aménagement de la place de la Mairie (tr 2/ph 1). OPAA/ACO02066 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	204 202 € dont phase 1 122 000 €	122 000 x 20 % = 24 400 €
13) VILLEBRUMIER Aménagement de la place de la Mairie (tr 2/ph 2). OPAA/ACO02067 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	204 202 € dont phase 2 46 125 €	46 125 x 20 % = 9 225 €

TOTAL : 359 352 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC